

Dierickx Leys Journal

Bulletin trimestriel de
Dierickx Leys Private Bank
Neuvième année, n° 1
Janvier 2023

Dierickx Leys Journal est une publication de Dierickx Leys
Private Bank, Kasteelpleinstraat 44-46, 2000 Anvers

Éditeur responsable : Werner Wuyts

Redacteurs : Jonathan Mertens, Dominique De Schutter

Mise en page et impression : JEdesign.be

DIERICKX LEYS
P R I V A T E B A N K

L'art contemporain présente un potentiel de croissance

En 2022, les clients de Dierickx Leys Private Bank ont à nouveau pu profiter d'activités spéciales. Comme une introduction personnelle à l'art contemporain sous la direction de quelqu'un qui y a déjà gagné ses galons : Sarah Vanwelden de Newchild Gallery. Quelques groupes de privilégiés ont pu découvrir les dernières œuvres de Chloë Saï Breil-Dupont et l'exposition collective Peripheries.

Nous avons discuté avec Sarah Vanwelden à propos de la galerie qui fait venir des artistes étrangers à Anvers depuis 2020. C'est un endroit spécial, car ce manoir de la fin du XIXe siècle a subi à cette fin une transformation artistique. Vous voulez passer le voir ? C'est possible.

La Newchild Gallery, à Anvers, est issue de la rencontre de trois partenaires venant de mondes différents : celui des ventes aux enchères, de l'architecture et de l'art. Comment s'est passée cette rencontre ?

« C'était un pur hasard » explique Sarah Vanwelden.
« En 2015, j'ai séjourné dans un airbnb à Barcelone. Les propriétaires, l'artiste Diego Castaño et l'architecte d'intérieur/artiste Chandler Noah, s'y trouvaient aussi au même moment. J'ai moi-même travaillé chez Christie's London. Nous nous sommes tout de suite entendus. Il n'a pas fallu longtemps pour que nos conversations tournent autour de l'art. »

Quand est née votre passion pour l'art contemporain ?

Sarah : « Mes parents ont certainement joué un rôle à ce niveau. Ils m'ont toujours emmenée dans des musées et à des concerts. J'étais également fascinée par l'histoire. Des études d'histoire de l'art étaient donc une évidence. Par ailleurs, j'ai toujours trouvé

le monde des enchères fascinant. On y retrouve le dynamisme économique, mais surtout les plus belles œuvres d'art du monde. Un art qu'on ne voit pas souvent, sauf dans le monde des enchères. Ces œuvres apparaissent brièvement avant de disparaître à nouveau pendant longtemps. On se retrouve face à des chefs-d'œuvre absolus. »

Elle pouvait déjà vivre cette fascination chez Christie's et désormais dans sa propre galerie.

Pourquoi le nom Newchild ?

Sarah : « Lorsque nous cherchions un nom, un processus difficile, Chandler a lancé cette idée.

Il reflète notre vision combinant parfaitement l'ancien monde et le nouveau monde. Cela se reflète également dans l'architecture de notre espace. Cela peut également être le nom d'une personne. Bien établis mais en même temps contemporains, c'est ce que nous voulons être. »

« Il reflète notre vision combinant parfaitement l'ancien monde et le nouveau monde. »



Pourquoi le projet d'ouvrir justement une nouvelle galerie durant l'été 2020 en pleine pandémie de coronavirus ?

Sarah : « Nous avons déjà commencé les rénovations de l'ancien bâtiment en 2019, qui devait être prêt vers mars-avril 2020. Mais il n'était pas tout à fait prêt et le coronavirus est arrivé. Nous avons dû faire beaucoup de finitions nous-mêmes, mes partenaires ont dû rester à New York parce qu'ils ne pouvaient pas prendre l'avion, des œuvres d'art étaient bloquées en transit, des entrepôts étaient fermés... Oui, c'était une période unique. »

À l'été 2020, il a alors été décidé d'ouvrir quand même la galerie.

« Nous avons cependant dû trouver des solutions créatives. Dès que les œuvres étaient disponibles, nous les photographions et les exposons. Durant les

premiers mois, nous étions donc surtout ouverts en ligne. Dès la deuxième exposition, nous avons déjà un peu plus de liberté pour accueillir des gens. Mais il a tout de même fallu attendre la cinquième exposition pour pouvoir accueillir des visiteurs dans les meilleures conditions. »

Le bâtiment est une maison de maître typique de la fin du XIXe siècle à Anvers. La rénovation ne devait pas devenir un stéréotype, un bâtiment aseptisé ou un entrepôt.

« L'architecte Chandler Noah a consciemment conçu l'intérieur pour créer différentes ambiances. L'entrée est un espace en bois où, notamment, le sol se prolonge sur les murs. Pour la rénovation, nous avons également voulu collaborer avec les meilleurs artisans spécialisés, comme Van Den Weghe qui est le spécialiste de la pierre naturelle. »

D'où vient votre vision et comment a-t-elle évolué ? S'agit-il d'une seule vision ?

Sarah : « Nous apportons tous les trois notre propre vécu dans ce projet. Notre vision n'est pas seulement une combinaison de nos ressentis, mais aussi de différentes nationalités (belge, américaine, colombienne) et de nos propres façons d'aborder l'art. Avec qui allons-nous collaborer ? Chacun de nous examine chaque artiste spécifique. Mais nous devons finalement nous mettre d'accord pour chaque projet.

Nous voulons en tout cas apporter quelque chose de nouveau dans le paysage anversois, où une soixantaine de galeries exposent principalement des artistes locaux. Nous nous concentrons sur le plan international. Avec des œuvres souvent jamais exposées en Europe. Nos artistes sont de jeunes diplômés, des talents émergents ou des artistes déjà établis, mais dans leur pays d'origine. Nous préférons aller les rencontrer en personne, ce qui est de nouveau plus facile depuis la fin de la pandémie. »

Sur quels critères de sélection se base votre vision ?

Sarah : « Nos normes sont (notamment) l'excellence technique, qui est un critère important. Nous apprécions aussi les artistes qui sont prêts à se lancer des défis, par exemple s'aventurer dans la sculpture après la toile. Nous sélectionnons aussi parfois sur la base d'un concept prédéfini, par exemple pour une exposition collective. Nous cherchons ensuite des artistes et des œuvres correspondant à ce projet. »

Newchild Gallery collabore avec les artistes, y compris la représentation complète de l'artiste et des conseils de carrière. Cependant, Newchild accompagne et conseille un autre groupe, tout aussi important : les collectionneurs qui commencent et développent leurs collections.

« Et cela va au-delà de nouveaux achats. Certains clients héritent d'œuvres d'art. D'autres passent de l'art ancien à l'art plus contemporain. Ils font des achats, mais veulent aussi vouloir s'en séparer à un moment donné. Ils évoluent... Nous les assistons dans tous ces domaines. Notre expérience chez Christie's est définitivement un avantage. »

Les collectionneurs débutants sont donc aussi les bienvenus ?

Sarah : « Tout à fait. Nous sommes relativement jeunes et voulons grandir avec nos clients. Les nouveaux collectionneurs n'ont pas toujours l'occasion d'acheter dans certaines galeries. Cela crée ainsi parfois une dynamique de marché particulière : on rencontre des vendeurs qui ne veulent pas vous vendre. Dès le début, nous avons partagé notre passion avec les collectionneurs, y compris les jeunes et les débutants. Nous les voyons maintenant évoluer et c'est incroyablement intéressant. »

Voir plus loin, c'est rentable. Même en matière d'art. L'art contemporain est-il un bon investissement ?

Sarah : « Notre domaine est l'art contemporain, depuis l'an 2000. Il s'y passe quelque chose de tout à fait passionnant. Il n'y a jamais eu autant d'intérêt pour les artistes contemporains que maintenant. Il y a vraiment un changement à ce niveau. On n'attend plus aussi longtemps la confirmation du marché. La demande est très importante.

L'achat d'œuvres d'art peut être un bon investissement, mais reste toujours risqué. Bien sûr, la relation entre l'acheteur et le galeriste limite le risque. Avec le client, nous examinons les facteurs à prendre en compte. Quel est le potentiel de l'artiste, où expose-t-il, où publie-t-on à son sujet ? Nous examinons le potentiel de croissance.

Mais l'art est et sera toujours un produit émotionnel. Vous devez d'abord et avant tout l'apprécier. À titre d'investissement, cela présente toujours un risque, mais il est possible de faire des choix judicieux, à condition de regarder avec les bons yeux. Vous trouverez ici trois paires d'yeux qui peuvent vous conseiller dans vos choix :-)

Nous visons aussi « la plus-value de votre collection ». La collection acquiert alors plus de valeur que la somme de toutes les œuvres prises séparément. »

Voyez-vous des points communs entre votre vision et celle de Dierickx Leys ?

Sarah : « Absolument. En tant que banque de gestion de patrimoine, ils conseillent leurs clients et jouent un rôle majeur dans le développement du patrimoine, sur la base d'une vision forte. Avec nos clients, nous avons une relation similaire. Ils surveillent les entreprises et les actions selon des critères bien définis, nous recherchons les artistes et l'art présentant un potentiel de croissance, également selon certains critères. Ces artistes constituent également une clientèle importante pour nous, nous veillons à leurs intérêts. »

Cette année commence déjà par une exposition de l'artiste danois Kristian Touborg. Elle sera suivie par une exposition de l'artiste grecque Konstantina Krikzoni. La galerie Newchild participera également à des foires d'art internationales.

Quels sont vos objectifs ?

Sarah : « Nous visons une croissance organique et durable. Nous voulons avoir un impact dans le domaine des arts en Belgique et au-delà. Et qui sait, ouvrir un deuxième site, à l'étranger. Nous sommes surtout impatients de découvrir de nouveaux artistes qui croient en notre vision. Et de rencontrer de nouveaux amateurs d'art, bien sûr. »

Bienvenue à la Newchild Gallery

Du mercredi au samedi (de 13 à 18 heures), tout le monde est le bienvenu. Il suffit d'entrer et d'être ouvert à l'art.

Sans engagement. Une œuvre vous intéresse ? Vous avez des questions ?

Sarah se fera un plaisir d'y répondre.

Adresse: Geuzenstraat 16, 2000 Anvers

Tél.: 0456/18 08 24

Par e-mail info@newchildgallery.com

« **Nous visons aussi 'la plus-value de votre collection'. La collection acquiert alors plus de valeur que la somme de toutes les œuvres prises séparément.** »

Sonova holdings : une action à acheter et à conserver à long terme ?



Jonathan Mertens

Vous trouverez ci-dessous un résumé des conclusions de l'étude. L'étude complète peut être consultée sur <https://www.dierickxleys.be/fr/etudes/sonova>

Introduction

L'entreprise suisse Sonova Holdings a récemment été intégrée dans la sélection d'actions de Dierickx Leys Private Bank. Même si le nom de l'entreprise est relativement inconnu du grand public, beaucoup de gens connaissent leurs produits sans le savoir. En effet, Sonova Holdings dispose dans son portefeuille de plusieurs marques d'appareils auditifs haut de gamme, comme Phonak, Unitron ou Hansaton. Avez-vous visité un centre auditif Lapperre récemment ? Sachez que vous êtes alors indirectement client de l'entreprise, puisque Lapperre fait partie du groupe Sonova.

D'après notre analyse, les activités commerciales sont raisonnablement défensives et résistantes à la récession. De plus, nous nous attendons à ce que différentes tendances démographiques soutiennent une croissance régulière du marché des appareils auditifs et des implants auditifs au cours des prochaines décennies.

Sonova holdings

L'entreprise actuelle Sonova Holdings a été fondée en 1947 sous le nom « AG für Elektroakustik », mais est plus connue quasiment depuis le début par le biais du nom de sa marque « Phonak ». En 1950, l'entreprise a lancé sa première aide auditive, le « Phonak Alpine ». En 1965, lors du rachat de l'entreprise par Ernst Rihs, elle a commencé à commercialiser des produits vraiment innovants comme « Visation Super » (1967) (lunettes avec aide auditive intégrée) et Phonette (1970) (première aide auditive contour d'oreille). À partir de la fin des années 1970, l'entreprise a commencé son expansion internationale avec l'ouverture de points de vente en France et en Allemagne. En 1985, l'entreprise a été officiellement rebaptisée Phonak AG, du nom de sa plus célèbre marque. En 1991, l'entreprise « Phonica » a lancé la première aide auditive intra-auriculaire. Cette étape a été suivie par la cotation de Phonak à la bourse suisse en 1994. En 2007, l'entreprise a adopté son nom actuel : Sonova Holdings, même si les noms de marque sous-jacents (tels que Phonak, Unitron, Hansaton, Advanced Bionics et AudioNova) subsistent.

Aujourd'hui, Sonova emploie environ 17 000 personnes dans le monde entier et gère environ 3 800 centres auditifs. Les marques du groupe Sonova font partie des meilleures du secteur et ont une riche histoire d'innovation technologique et de facilité d'utilisation.

Activités du groupe

Sonova répartit son chiffre d'affaires dans deux divisions différentes :

1. Hearing Instruments :

comprenant les subdivisions « hearing instruments », « audiological care » & « consumer hearing ». Ce secteur d'activité comprend des activités comme la conception, le développement, la fabrication, la distribution et la maintenance d'appareils auditifs et de produits connexes.

Sonova vend ses produits dans le monde entier à la fois par le biais de tiers (comme des distributeurs) et de son propre réseau de points de vente. Grâce à des rachats, l'entreprise est devenue un acteur majeur du segment de la vente au détail, avec en tout 3 800 centres auditifs dans le monde.

Les reprises et les partenariats stratégiques récemment annoncés aux États-Unis et en Chine garantissent la poursuite de la croissance de ce secteur d'activité.

Enfin, l'entreprise met également en place une division d'électronique grand public, même si nous n'y attachons pas trop d'importance pour l'instant, car elle ne représente qu'une part minime du chiffre d'affaires.

Les activités susmentionnées représentent actuellement environ 92% du total du chiffre d'affaires généré par le groupe.

2. Cochlear implants :

Cette division propose des solutions implantables pour les clients souffrant de problèmes auditifs majeurs. Il s'agit essentiellement d'appareils auditifs à ancrage osseux et d'implants d'oreille moyenne (« implants cochléaires »). Ces produits sont placés par voie chirurgicale à l'hôpital et sont relativement chers. Dans la plupart des cas, ils ne sont pas remboursés par le système de soins de santé. Le COVID-19 a également eu un impact conséquent sur cette division. Ce segment opère sous la marque « Advanced Bionics » et représente actuellement environ 8% du chiffre d'affaires total du groupe.

Évolution démographique favorable

Nous tablons sur une croissance du secteur des soins auditifs au cours des prochaines décennies compte tenu de 3 tendances démographiques différentes qui soutiendront le secteur à long terme.

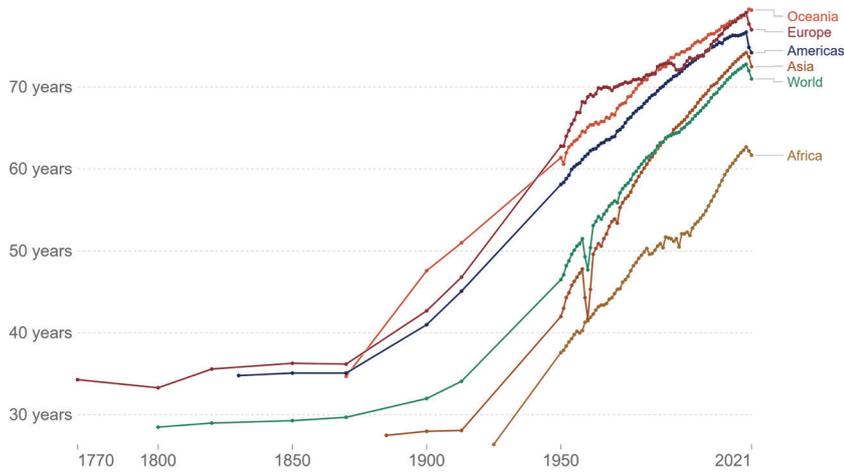
1. Augmentation de l'espérance de vie

Au cours des derniers siècles, l'espérance de vie a augmenté de manière significative et constante dans toutes les régions géographiques du monde. Dans plusieurs régions, l'espérance de vie a même plus que doublé au cours du siècle dernier. Depuis que les données sont enregistrées (vers 1770), l'espérance de vie moyenne mondiale est passée de 29 ans en 1770 à 73 ans en 2019. Cette évolution a été soutenue de manière sous-jacente par un niveau élevé d'innovation dans l'agriculture, la médecine et d'autres facteurs socio-économiques. Ce progrès a entraîné une augmentation sensible de la population mondiale. Par exemple, notre planète comptait environ 2,5 milliards d'habitants en 1950. Récemment, la population mondiale a passé le cap des 8 milliards. D'après l'ONU, ce nombre augmentera encore pour atteindre 10,4 milliards d'ici la fin de ce siècle.

2. Cohorte croissante de personnes âgées

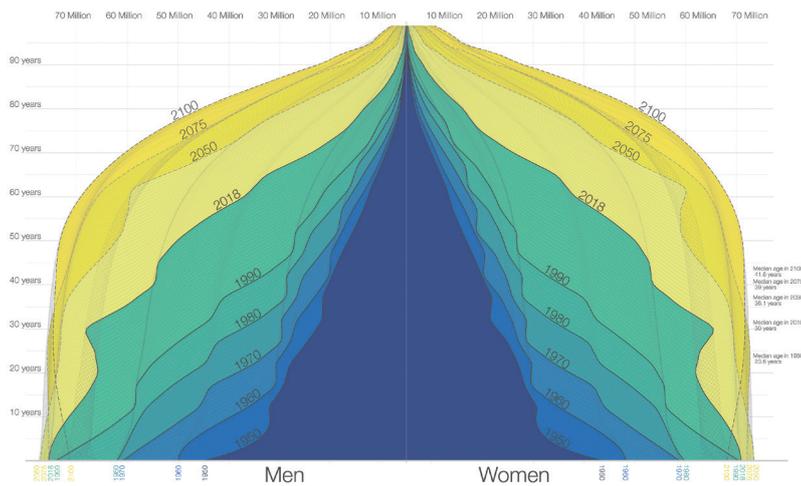
La croissance de la population dissimule néanmoins un autre paramètre sous-jacent important pour cet article, à savoir la composition de la population mondiale. Si nous examinons les données sous-jacentes, nous constatons que la stratification démographique de la population évolue beaucoup et continuera à évoluer à l'avenir. En raison d'une forte augmentation des naissances dans les années 1950 et 1960 (« le baby-boom »), la pyramide des âges a pris une forme triangulaire. En résumé : il y a eu beaucoup plus de naissances par rapport au segment des personnes d'un âge très avancé. Comme le nombre de naissances a diminué par rapport au segment des personnes d'un âge avancé, la structure de la pyramide des âges a également changé. Nous pouvons ainsi raisonnablement supposer que le nombre de personnes âgées à l'échelle

Espérance de vie, de 1770 à 2022



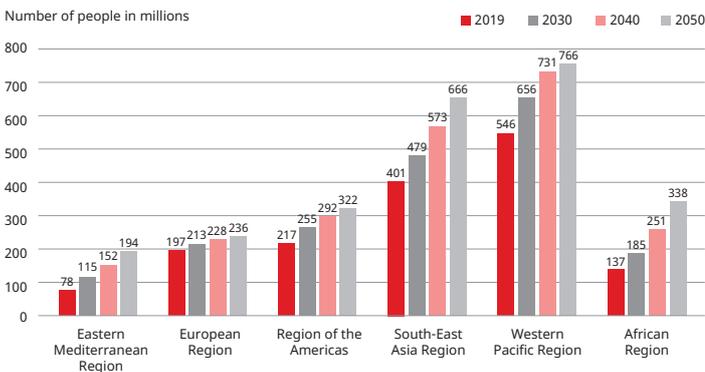
Life Expectancy, 1770 to 2019 (source : Ourworldindata.org)

Démographie de la population mondiale de 1950 à 2100



The Demography of the World Population from 1950 to 2100 (source : Ourworldindata.org)

Augmentation prévue de l'apparition de tous les degrés de perte auditive dans les régions de l'OMS



Projected Increase in Prevalence of all Grades of Hearing Loss in WHO Regions (source : WHO.int/world-report-on-hearing)

mondiale va augmenter de manière significative au cours des prochaines décennies. Pour notre analyse, l'aspect intéressant de cette évolution est que les problèmes auditifs concernent principalement la partie la plus âgée de la population (principalement les plus de 70 ans). Il existe une relation linéaire claire entre la prévalence des problèmes auditifs et l'âge avancé. C'est une évolution qui se manifestera dans toutes les régions géographiques du monde.

3. Accessibilité financière croissante dans les pays en développement

Un dernier facteur de la croissance attendue dans le secteur concerne l'amélioration attendue de la situation socio-économique de la classe moyenne dans les pays en développement. Même si ce paramètre est plus difficile à quantifier, à mesure que les pays en développement deviennent plus prospères, les gouvernements auront davantage de possibilités de proposer des systèmes de soins sociaux, ce qui peut favoriser l'accès aux soins auditifs dans ces pays, à la fois par des initiatives gouvernementales et par le marché de détail. Quand les solutions auditives seront plus accessibles, la demande de la population devrait aussi augmenter, car les tendances sous-jacentes sont similaires aux pays occidentaux.

Conclusion

Même si les résultats financiers semestriels de Sonova Holdings sont quelque peu mitigés, nous restons positifs quant à l'entreprise à moyen terme.

Selon nous, Sonova Holdings présente deux avantages concurrentiels qui devraient lui permettre de surperformer à long terme.

Premièrement, nous pensons que Sonova dispose d'un avantage concurrentiel en termes de réputation et d'une marque forte construite au fil du temps. Sonova compte ainsi dans son portefeuille plusieurs marques (comme Phonak) qui ont entre-temps acquis une réputation de qualité et d'innovation technologique depuis des décennies.

Deuxièmement, il y a aussi un certain coût de changement où la majorité des clients sont relativement insensibles au prix lorsqu'ils choisissent une aide auditive. D'autres éléments comme la facilité d'utilisation, le degré de discrétion et la qualité technologique de l'appareil sont au départ des préoccupations plus importantes que le prix du produit. De plus, le client est très fidèle à une marque pour ce type de produits.

Enfin, le secteur en général est soutenu par l'évolution démographique : le marché des produits de Sonova continuera donc à croître de manière quasiment automatique au cours des prochaines décennies.

« **Selon nous, Sonova Holdings présente deux avantages concurrentiels qui devraient lui permettre de surperformer à long terme.** »

Compte-titres à l'étranger : à quoi devez-vous faire attention ?



Dominique De Schutter

Les résidents belges qui sont titulaires de compte-titres en Belgique ne subissent que peu d'inconvénients administratifs : il n'y a pas d'exigences particulières en matière de déclaration et les taxes sont automatiquement prélevées par la banque. En tant que résident belge, vous détenez cependant un compte-titres à l'étranger ? Vous devez alors tenir compte d'une série de formalités administratives. Nous vous les présentons en détail ci-dessous.

Impôt sur le revenu des personnes physiques et précompte mobilier belge

Les personnes physiques ayant leur résidence fiscale en Belgique sont soumises à l'impôt sur le revenu des personnes physiques en Belgique. L'impôt sur le revenu des personnes physiques couvre les revenus mondiaux, donc tant les revenus gagnés ou obtenus en Belgique que les revenus étrangers. Que le compte soit détenu en Belgique ou à l'étranger, les revenus seront soumis à l'impôt belge sur le revenu des personnes physiques dans les deux situations. Pour un compte-titres belge, les revenus des investissements sont généralement soumis à une retenue à la source du précompte mobilier par l'institution financière. Les revenus ne doivent plus être déclarés dans la déclaration d'impôt sur le revenu des personnes physiques, car un prélèvement libératoire a déjà été effectué par l'institution financière. Lorsqu'un résident belge détient un compte-titres étranger, il doit cependant calculer lui-même les revenus et les inclure dans sa déclaration d'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Pour l'exonération de la première tranche de dividendes de 800 €, le raisonnement inverse s'applique : avec un compte-titres belge, vous devez indiquer explicitement le montant du précompte mobilier retenu (jusqu'à un maximum de 240 €) dans votre déclaration annuelle à l'impôt des personnes physiques afin d'obtenir l'exonération. Pour un compte-titres étranger, les dividendes jusqu'à une limite de 800 € ne doivent pas être mentionnés dans la déclaration fiscale.

Taxe sur les opérations boursières (TOB)

La TOB est due sur la plupart des transactions d'achat et de vente de titres. Cette taxe est également retenue automatiquement par l'institution financière belge dans le cas d'un compte-titres belge. Dans le cas d'un compte-titres étranger, le titulaire devra calculer, déclarer et payer lui-même la TOB.

Taxe annuelle sur les comptes-titres

Les résidents belges sont également soumis à la taxe annuelle sur les comptes-titres. Si la valeur moyenne du compte-titres dépasse 1 million d'euros, une taxe annuelle sur les comptes-titres de 0,15% est due. Cela s'applique tant aux comptes-titres détenus en Belgique qu'aux comptes-titres étrangers. Pour un compte-titres belge, l'institution financière se chargera du prélèvement, de la déclaration et du paiement de la taxe sur les comptes-titres. Dans le cas d'un compte-titres étranger, le titulaire devra calculer, déclarer et payer lui-même la taxe sur les comptes-titres.

Notification du compte étranger

L'existence d'un compte-titres belge est notifiée par l'institution financière au point de contact central des comptes et contrats financiers (PCC).

L'existence d'un compte étranger doit être mentionnée chaque année dans la déclaration d'impôt sur le revenu des personnes physiques en indiquant dans quel pays le compte étranger est détenu et qui est le titulaire du compte. En outre, l'existence, l'ouverture et la fermeture d'un compte étranger doivent également être signalées au PCC.

Échange de données automatique

Sur la base de la réglementation du Common Reporting Standard (CRS), les autorités fiscales belges reçoivent des informations détaillées sur les comptes-titres étrangers détenus par les résidents belges. Ces informations comprennent les données de l'identité, le montant brut des revenus (dividendes et intérêts), le montant brut des ventes de titres et le total des actifs au 31 décembre de chaque année.

Dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale, la transparence des capitaux est de plus en plus importante ces dernières années. L'une des conséquences est que la détention d'un compte-titres étranger implique toute une série de formalités administratives. Le non-respect de ces formalités administratives peut donner lieu à des impositions supplémentaires. Si vous êtes un résident belge et que vous êtes titulaire d'un compte-titres étranger, il est très important de respecter correctement les formalités.

Si vous avez des questions à ce sujet, vous pouvez bien sûr toujours vous adresser à votre gestionnaire ou à votre personne de contact, ou contacter le service juridique au 03 241 09 99.

« Le non-respect de ces formalités administratives peut donner lieu à des impositions supplémentaires. »

Actualités de l'entreprise

Eli Moorkens

Je m'appelle Eli, j'ai 27 ans et je vis à Stabroek. Dès mon plus jeune âge, j'ai découvert ma passion pour la gestion de patrimoine. J'ai donc choisi mes études en fonction.

Après avoir travaillé pendant cinq ans pour une grande banque néerlandaise, j'ai choisi de rejoindre Dierickx Leys Private Bank. Tant le caractère familial que l'accent mis sur la qualité à un prix raisonnable en matière de placements m'ont beaucoup plu. Pendant mes temps libres, je m'intéresse également aux placements. Selon moi, prédire l'avenir des entreprises est donc un défi intéressant. J'aime aussi me détendre dans la nature pendant une promenade.



Un beau montant pour l'ASBL FEESTvarken

En envoyant nos cartes de vœux uniquement par voie numérique, nous pouvons économiser un montant conséquent.

Ce montant est reversé à une organisation caritative chaque année.

Cette année, nous avons choisi l'ASBL FEESTvarken. C'est une ASBL qui aide des enfants en situation de pauvreté... parce que chaque enfant mérite un joyeux anniversaire!

Notre collègue Karine s'est chargée de la remise du chèque.



Cette publication n'a pas été préparée conformément à la réglementation visant à promouvoir l'indépendance de la recherche en investissement. Les instruments de placement mentionnés dans cette publication ne conviennent pas à tous les investisseurs. Il faut tenir compte des objectifs, de la solidité financière, des connaissances, de l'expérience et des caractéristiques de risque de l'investisseur. La Banque ne donne pas de conseils de placement personnels par ce biais. La Banque n'est pas responsable des dommages qui pourraient résulter de ces conseils. Vous trouverez de plus amples informations sur les méthodes de sélection et d'évaluation des titres susmentionnés ainsi que sur l'indépendance de leur examen sur dierickxleys.be, dans la rubrique sur les conseils en placement. Les résultats historiques et les prévisions mentionnés ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Les recommandations mentionnées peuvent changer à l'avenir. « Dierickx Leys Journal » est une publication trimestrielle de Dierickx Leys Private Bank, Kasteelpleinstraat 44-46, BE-2000 Anvers, tél. : +32 3 241 09 99

La rédaction est assurée par Geert Campaert, Willem De Meulenaer, Dominique De Schutter, Jonathan Mertens, Ethel Puncher, Sven Sterckx, Jasper Thysens et Werner Wuyts. La reprise de cette publication est autorisée moyennant mention de la source.